

## FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 15/06/2021 BOP

### I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : <b>Conservatoire artistique de la Polynésie française</b>
2	LIBELLE DU POSTE : Professeur de chant
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 3
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSE
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : S/CHAP. :                      S/CHAP.VENT :                      CODE POSTE : <b>0311005</b>
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : IDV – TAHITI – Papeete - Tipaerui
8	<b>FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) :</b> L'agent enseigne la pratique vocale tout en développant la curiosité, la sensibilité, l'esprit critique et l'engagement artistique des élèves, stagiaires ou étudiants. Il développe le sens et le goût de la pratique musicale. Il éveille la curiosité artistique. Il favorise un environnement propice à l'apprentissage. Il applique des méthodes pédagogiques pertinentes et les ajuste en fonction des élèves. Il promeut la discipline, avec la participation des élèves, lors des événements organisés par l'établissement.
9	EFFECTIFS ENCADRES                      A                      B                      C                      D                      Autres NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Coordinateur de la section classique.
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : 1 salle de cours
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Grande autonomie dans la conduite des activités d'enseignement ; - Relations permanentes avec les élèves et les parents ; - Déplacements possibles en fonction des lieux d'activités (écoles, salles de spectacle, centres culturels etc.) ; - Horaires de travail organisés en fonction de la disponibilité des élèves ; - Respect de la déontologie de l'enseignement et sens du service public.
13	<b>ACTIVITES PRINCIPALES :</b> <b><u>Enseigner la pratique instrumentale à des élèves ou stagiaires :</u></b> - Communiquer techniquement des gestes artistiques (corps, instrument) dans le cadre d'une pédagogie individuelle ou de groupe ; - Déterminer le champ des compétences à acquérir en lien avec le projet d'établissement ; - Perfectionner et faire évoluer des qualités techniques d'exécution et d'interprétation ; - Concevoir et organiser les liens entre apprentissages techniques et développement de la créativité ; - Conseiller, accompagner, évaluer les élèves ; - Encourager l'épanouissement d'une expression artistique personnelle ; - Conseiller, accompagner les élèves dans leur évolution artistique.  <b><u>Préparer et adapter des supports pédagogiques :</u></b> - Préparer et utiliser des supports pédagogiques pertinents et adaptés ; - Proposer des activités pédagogiques qui permettent une progression de l'élève.

	<p><b><u>Participer à l'orientation et à la sélection des élèves :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir, informer, orienter les élèves dans leur choix ;</li> <li>- Organiser les examens d'entrée ;</li> <li>- Participer à la rédaction des sujets d'examen.</li> </ul> <p><b><u>Evaluer les élèves :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et appliquer les modalités d'évaluation et de progression des élèves (indicateurs) ;</li> <li>- Participer à l'organisation des jurys d'examen ;</li> <li>- Analyser les résultats des évaluations et adapter la méthode ou les programmes pédagogiques.</li> </ul> <p><b><u>Participer à des évènements pédagogiques, culturels et artistiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à la réalisation du calendrier évènementiel de l'établissement ;</li> <li>- Concevoir et planifier la mise en œuvre des projets pédagogiques : spectacles, expositions, rencontres etc... ;</li> <li>- Mobiliser les ressources humaines nécessaires à l'organisation d'évènements.</li> </ul>
--	---

14	<p><b>ACTIVITES ANNEXES :</b></p> <p><b><u>Participer à des évènements pédagogiques, culturels et artistiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Peut être amené à coordonner le département des arts de la scène ;</li> <li>- Participer à des interventions artistiques et techniques <b>en dehors de l'établissement</b> (<i>concerts, classes de maîtres, animations, journées portes ouvertes, stages de vacances etc.</i>) ;</li> <li>- Participer aux orchestres ;</li> <li>- Mettre en œuvre les ensembles (<i>individuel ou en groupe</i>) dans la discipline enseignée ;</li> </ul> <p><b><u>Assurer la veille technique et artistique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluer et perfectionner sa pratique pédagogique et artistique ;</li> <li>- Faire évoluer ses qualités d'exécution technique et artistique.</li> </ul>
----	--

**II – PROFIL PROFESSIONNEL**

15	CADRE D'EMPLOI : Conseiller d'éducation artistique
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme d'Etat dans la discipline enseignée

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	<b>COMPETENCES</b>	S	A	E
	<b><u>En matière d'enseignement :</u></b>			
	- Maîtriser la discipline instrumentale enseignée ;			X
	- Maîtriser les techniques d'animation et de communication ;			X
	- Maîtriser la théorie et la pratique des langages artistiques ;		X	
	- Maîtriser les techniques artistiques : outils, instruments, logiciels ;			X
	- Savoir élaborer et proposer un projet pédagogique ;			X
	- Disposer d'une culture générale sur les pratiques enseignées ;		X	
	- Avoir des connaissances en Histoire, philosophie et sociologie de l'art ;		X	
	- Connaître la technique d'analyse des œuvres ;		X	
	- Avoir un répertoire large de compositeurs et d'interprètes ;	X		
	- Maîtriser les gestes et postures ;		X	
	- Savoir animer et réguler un groupe ;		X	
	- Connaître les normes d'hygiène et de sécurité ;		X	
	- Connaître les gestes des premiers secours ;		X	
	- Parler une des langues polynésiennes.	X		
	<b><u>En matière d'orientation et de sélection des candidats :</u></b>			
	- Connaître les techniques d'accueil de base ;		X	
	- Savoir organiser et mettre en œuvre les procédures : <i>sujets d'examen, jurys...</i> ;		X	
	- Maîtriser les programmes et cursus d'enseignement ;			X
	- Appliquer les méthodes de sélection des élèves.		X	

	<b><u>En matière de préparation et d'adaptation des supports pédagogiques :</u></b>			
	- Avoir des connaissances en ingénierie pédagogique ( <i>concevoir, réaliser et adapter des dispositifs d'enseignement, des formations, ou des cours</i> ) ;	X		
	- Maîtriser les techniques, méthodes et outils pédagogiques ;			X
	- Savoir utiliser les techniques et outils de reproduction ;	X		
	- Connaître le référentiel de certification et de diplôme.		X	
	<b><u>En matière d'évaluation :</u></b>			
	- Connaître les méthodes et les techniques d'évaluation d'un élève ;		X	
	- Mettre en œuvre les outils d'évaluation des activités ;		X	
	- Avoir des connaissances sur la gestion des compétences.		X	
	<b><u>En matière d'évènements pédagogiques, culturels et artistiques :</u></b>			
	- Savoir planifier des évènements ;		X	
	- Conduire un projet ;		X	
	- Avoir des connaissances sur tous les métiers du spectacle et de la culture.	X		
	<b><u>En matière de technique et de veille artistique :</u></b>			
	- Connaître le cadre et les conditions statutaires des prestations artistiques ;	X		
	- Favoriser les réseaux professionnels d'information, de création et de diffusion artistique ;		X	
	- Avoir des notions en langues étrangères (anglais, espagnol...).	X		
	<b><u>En matière administrative :</u></b>			
	- Avoir le sens du service public ;			X
	- Connaître l'organisation et les règles de fonctionnement d'un établissement d'enseignement artistique ;		X	
- Participer à la vie de l'établissement et aux réunions (pédagogiques, de direction, de coordination) ;			X	
- Assurer les tâches administratives liées aux activités d'enseignement :		X		
• Tenue des cahiers de présence ;				
• Établissement des listes d'examens et des relevés de notes ;				
• Contrôle des cartes d'inscription ;				
• Mise à jour des plannings de cours, communication périodique de ces documents à l'administration.				
- Assurer la communication avec les parents sur la scolarité de l'élève ;			X	
- Respecter le principe de l'autorité hiérarchique ;			X	
- Connaître le statut des agents de droit public ;		X		
- Connaître le droit et les obligations des fonctionnaires.			X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : expérience d'enseignant dans un conservatoire
----	--

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :
----	--------------------------------------

20	DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : de 3 à 5 ans. (Minimum 3 ans)
----	---

Le Directeur,

Date :

Signature :

L'agent,

Date :

Signature :